

ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE
URBANISME & BUREAU D'ÉTUDES
MAÎTRISE D'OEUVRE
ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET COORDINATION DE CHANTIER
COORDINATION S. P. S.

Bureau d'études OXYRIA

1331 Route Royale 42470 FOURNEAUX Tel : 04-77-62-48-57

@: oxyria.fourneaux@oxyria.fr



Communauté Ouest Rhodanien

3, Rue de la Venne 69 170 - TARARE www.ouestrhodanien.fr

Commune de LES OLMES

DOSSIER DE DÉCLARATION DE PROJET
AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE COMMERCIALE DANS LE SECTEUR DE BASSE CROISETTE
ENTRAÎNANT LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU P.L.U. DE LES OLMES



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'EXAMEN CONJOINT DU 15 MAI 2018

STRUCTURE		NOM		COORDONNÉES		DIFFUSION	PRÉSENT	ABSENT
MAIRIE DE LES OLMES		'						
Mme Anne-Marie VIVIER-MERLE		Maire de la commune		mairielesolmes@gmail.com		х	х	
Mr Jean-Robert LAGOUTTE		1 ^{er} Adjoint				х		Excusé
PERSONNES PUBLIQUES	ASSOCIÉES							
DDT du Rhône		Mr Gérard LEMASSON M. Vincent MOLLION		gerard.lemasson@rhone.gouv.fr vincent.mollion@rhone.gouv.fr		x x		Excusé Excusé
Chambre d'Agriculture		Mme Emilie BARBIER		emilie.barbier@rhone.chambagri.	.fr	х	х	
Région Rhônes-Alpes		-		-		х		Excusé
CCI Métropolitaine, Délégation de Tarare		Mme Hélène BARNAY		h.barnay@lyon-metropole.cci.fr		х	х	
Chambre des métiers et de l'artisanat		Mr Pierre-Alexandre LE GU	JERN	p.leguern@cma-lyon.fr		х	х	
SCOT du Beaujolais		M. Bertrand GIRARD Mr Daniel PACCOUD		bgirard@pays-beaujolais.com daniel.paccoud@orange.fr		x x	x x	
Département du Rhône		Mr Bruno PEYLACHON		bpeylachon@ville-tarare.fr		х	х	
					'			
PORTEURS DE LA PROC	ÉDURE DE DÉC	CLARATION DE PROJET						
C.O.R.		Mr Guillaume CORTEY		guillaume.cortey@c-or.fr		х	х	
		Mr Michel MERCIER				Х	х	
BUREAU D'ÉTUDES EN (CHARGE DE LA	DÉCLARATION DE PROJ	JET					
M. Christian VILLAIN	Christian VILLAIN Gérant du bureau d'études					ĸ	T	х
Mme Sophie BADOIL Chargée de		nissions		oxyria.fourneaux@oxyria.fr			х	

+ PRÉSENTATION DU PROJET

La commune des Olmes a approuvé son P.L.U. le 6 Mars 2017. En parallèle de cette procédure, un projet de création d'une Zone d'Activité Commerciale située au Sud du bourg des Olmes a émergé.

Or le zonage du P.L.U. des parcelles concernées par ce projet ne permet pas d'accueillir les activités souhaitées (zone N = zone Naturelle).

La procédure ainsi retenue pour que ce projet soit mis en oeuvre est la déclaration de projet, emportant la mise en compatibilité du P.L.U. des Olmes.

Cette DP est portée par la COR et le projet reconnu comme ayant un intérêt général pour la collectivité.

+ PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE

L'examen conjoint du 15 Mai 2018 a réunit à la Communauté Ouest Rhodanien, la commune de Les Olmes, les Personnes Publiques Associées concernées, le porteur de la Déclaration de Projet (C.O.R. - Communauté Ouest Rhodanien) et le bureau d'études en charge de la Déclaration de Projet (Oxyria).

Le dossier de DP a été renvoyé aux P.P.A. avant cet examen conjoint du 15 Mai 2018.

Il est composé d'un dossier de présentation, d'une annexe environnementale et d'une annexe sur l'Amendement Dupont.

+ AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

- Excusés : DDT et Conseil Régional

- Chambre d'Agriculture : Avis favorable

=> La représentante de la Chambre d'Agriculture est satisfaite des justifications apportées dans ce dossier. Elle donne un avis favorable et émet quelques remarques de formes qui sont immédiatement corrigées. L'avis de la Chambre d'Agriculture est favorable.

- SCOT Beaujolais : Avis favorable

=> Les représentants du SCOT Beaujolais confirment que le projet de Basse Croisette se situe dans un rapport de compatibilité (cf. Instruction du gouvernement du 3 Mai 2017 sur la législation en matière d'aménagement commercial) avec les préconisations du SCOT Beaujolais, notamment au niveau des superficies envisagées pour les deux entreprises concernées. L'avis du Syndicat Mixte du Beaujolais est ainsi favorable (voir courrier en annexe).

- CMA: Avis favorable avec remarque

=> Le représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat évoque une première remarque de forme : il faut employer le terme de « surface de plancher » et non plus de « surface de vente » dans le dossier. Il aborde également le fait qu'un plancher minimum de surface sur le site projeté devrait être fixé, pour éviter le développement d'offre de petites surfaces sur la Basse Croisette (> 300 m²). L'avis de la CMA est favorable (voir pièce en annexe).

- Commune des Olmes : Avis favorable

=> Madame le Maire mentionne que la commune des Olmes est favorable à ce projet. La commune des Olmes donne un avis favorable.

- Département : Avis favorable

=> Monsieur Bruno PEYLACHON donne un avis favorable

- CCI : Avis favorable

La représentant de ma Chambre de Commerce et d'Industrie donne lecture de l'avis reçu à la COR (voir pièce en annexe). Elle donne un avis favorable au projet.

+ SUITE DE LA PROCÉDURE

Le dossier de Déclaration de Projet de Basse Croisette devrait passer à la CDPENAF du 18 Juin prochain. L'enquête publique sera fixée par la suite, à la rentrée de Septembre 2018. Le commissaire enquêteur étant déjà désigné.

Vous en souhaitant bonne réception,

M. MERCIER Communauté Ouest Rhodanien Rédigé par Sophie BADOIL Le gérant du bureau d'études, M. Christian VILLAIN

LE PLAT COUPY 12470 FOURNEAUX 61.: 04 77 62 48 57 ax: 04 77 62 48 64